

République française

Département de la Haute-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2025

Convoqué le 17 Octobre 2025, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 24 octobre 2025 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, TERRIER Blandine, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, MONTERYMARD-GRAS Florence

Excusé : BANCEL Jean Paul

Pouvoir : MONGEVILLE Christophe à JURY Gilles
MENIS Alexandre à ROMEAS Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr MOULIN Emmanuel comme secrétaire de séance.

APPROBATION PROCES VERBAL

APPROBATION DES CONDITIONS DE DISSOLUTION DU SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON

Monsieur le Maire rappelle le choix du conseil syndical du SELL, le 18 septembre 2024, d'approuver la dissolution du syndicat par délibération du 18-06-2025, la répartition de l'actif et du passif, la dévolution des archives et la cessation de toutes ses activités au 31-12-2024. Chaque membre du SELL est donc convié à acter les modalités de dissolution afin que le Préfet puisse les approuver par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire présente les différents calculs de répartition de l'actif, du passif ainsi que de la trésorerie entre les différents membres, résumé dans le tableau ci-dessous :

Répartition financière en tenant compte de la trésorerie permettant de calculer les restes à financer par le SES et CCMVR :

TRESORERIE A REPARTIR		
COLLECTIVITES	Clef redevances	Trésorerie
		513 977,47 €
CCLS : Aurec	8,29%	42 608,73 €
Lapte	2,59%	13 312,02 €
Montf	1,86%	9 559,98 €
Montr	0,90%	4 934,18 €
Raucoules	1,19%	6 116,33 €
Grazac	3,43%	17 629,43 €
St Maurice	13,59%	69 798,14 €
Blaizac	13,16%	67 639,44 €
Les Villettes	1,80%	9 251,59 €
Ste Sig	21,96%	112 972,26 €
Bis	11,59%	59 569,99 €
SES	10,47%	53 813,44 €
SEM	0,85%	4 368,81 €
St Pal	2,63%	13 517,61 €
Dunières	1,10%	5 663,75 €
SPANC CCLS	1,26%	6 476,12 €
SPANC CCMVR	2,02%	10 382,34 €
SPANC HPC	1,24%	6 373,32 €
TOTAL	100,00%	513 977,47 €

Trésorerie SES 240 644,25 € 51,07%

Trésorerie CCMVR 273 333,22 € 58,01%

Ration SES/CCMVR		
SES	CCMVR	
799 350,25 €	393 044,43 €	66,87% / 33,13%
1 195 394,68 €		100%

MONTANTS A REPARTIR					
COLLECTIVITES	MONTANT A REPARTIR	Répartition trésorerie à soustraire	MONTANT A REPARTIR sans trésorerie	Fonds propres SES (colonne H x 66,87%)	Fonds propres CCMVR (colonne H x 33,13%)
CCLS : Aurec	143 420,78 €	42 608,73 €	100 812,05 €	67 412,16 €	33 399,89 €
Lapte	77 172,25 €	13 312,02 €	63 860,24 €	42 702,80 €	21 157,44 €
Montf	42 178,68 €	9 559,98 €	32 619,70 €	21 610,51 €	10 806,19 €
Montr	31 252,58 €	4 934,18 €	25 318,40 €	17 598,89 €	8 719,51 €
Raucoules	33 462,52 €	6 116,33 €	27 348,19 €	18 266,17 €	9 060,03 €
Grazac	35 364,77 €	12 526,73 €	22 838,04 €	15 271,60 €	7 566,44 €
St Maurice	112 340,88 €	32 139,02 €	80 201,86 €	53 630,30 €	25 571,55 €
Blaizac	152 330,12 €	67 639,44 €	84 690,68 €	56 631,94 €	28 058,74 €
Les Villettes	33 174,08 €	9 251,59 €	23 922,49 €	15 998,76 €	7 925,72 €
Ste Sig	183 540,67 €	112 972,26 €	70 568,42 €	47 188,50 €	23 379,92 €
Bis	155 900,99 €	59 569,99 €	96 331,00 €	64 415,72 €	31 915,28 €
SES	53 813,44 €				
SEM	61 725,37 €	4 368,81 €	57 356,56 €	38 353,85 €	19 002,72 €
St Pal	47 547,99 €	13 517,61 €	34 030,38 €	22 755,82 €	11 274,55 €
Dunières	20 725,58 €	5 663,75 €	15 071,82 €	10 078,40 €	4 993,42 €
SPANC CCLS	32 762,40 €	6 476,12 €	26 306,28 €	17 590,79 €	8 715,50 €
SPANC CCMVR	10 382,34 €				
SPANC HPC	32 478,99 €	6 373,32 €	26 105,67 €	17 455,30 €	8 648,37 €
TOTAL	1 195 394,68 €	471 215,68 €	788 374,80 €	527 179,52 €	261 195,28 €

Trésorerie	53 813,44 €	10 382,34 €
Total fonds propres moins la trésorerie	473 366,08 €	250 812,94 €

Le Conseil Municipal valide cette dissolution :

Pour 13

Abstention 1

TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE 2024 AU SYNDICAT DES EAUX DE MONTREGARD

Monsieur le Maire rappelle la validation du transfert de la compétence « eau potable » au 01/01/2025 au Syndicat des Eaux de Montregard. Une délibération concordante entre le Syndicat des Eaux et la Commune doit être prise afin de fixer les modalités de transfert des résultats au Syndicat nouvellement compétent.

Monsieur le Maire présente les résultats du budget annexe de l'eau potable au 31/12/2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter le principe de transfert des résultats du budget annexe « eau potable » selon les modalités suivantes :

- Transfert intégral du résultat pour le budget excédentaire,

- Transfert fixé à 0 euro pour le budget déficitaire.

Section de fonctionnement :

- * Reprise au budget principal de la Commune de l'excédent de fonctionnement « eau potable » soit 69 890,27 €
- * Recette sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- * le transfert du résultat s'échelonnera sur 5 ans à compter de l'exercice 2026 avec une dernière échéance en 2030 ; il se traduira par une dépense au compte 65888 pour la Commune et une recette au compte 7588 pour le SEM.

Section d'Investissement :

- * Reprise au budget principal de la Commune de l'excédent d'investissement « eau potable » soit 152 663,31 €
- * Recette sur la ligne 001 « résultat d'investissement reporté »
- * le transfert du résultat s'échelonnera sur 5 ans à compter de l'exercice 2026 avec une dernière échéance en 2030 ; il se traduira par une dépense au compte 1068 pour la Commune et une recette au compte 1068 pour le SEM.

Marc CROUZET demande quelles sont les communes ayant un déficit. Il est précisé qu'il s'agit des communes de Raucole au budget de fonctionnement et de Lapte au budget d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve ce transfert : Pour 13

Abstention 1

APPROBATION DU PV DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AU SYNDICAT DES EAUX DE MONTREGARD (SEM)

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence « eau potable » au Syndicat des Eaux de Montregard au 01/01/2025. Ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition au SEM des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal contradictoire, entre la Commune et le SEM. Ce document est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour 13

Abstention 1

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEPU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la validation du transfert des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) à Haut Pays du Velay communauté, à compter du 01 janvier 2025.

Ce transfert de compétence a donné lieu à une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui a présenté un rapport final établi le 29 septembre 2025.

Ce transfert de compétence aura une incidence sur les attributions de compensation versées aux communes. Après validation de ce rapport par l'ensemble des communes, HPV communauté prendra une délibération actant les attributions de compensations définitives à compter de 2025.

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide ce rapport : Pour 13

Abstention 1

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Montregard dispose gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour réaliser l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Suite au développement de la dématérialisation des procédures, les échanges par voie électronique entre le pétitionnaire, la commune et le service instructeur se multiplient.

Il est proposé de valider une convention prévoyant le mode de fonctionnement pour les interactions entre la DDT et la Commune. Il est fait lecture de cette convention.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

APPROBATION DU NOUVEAU PROPRIETAIRE SUITE A LA REGULARISATION FONCIERE : LA MARTINE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 75_2022 du 23 décembre 2022 qui actait la régularisation foncière de la voirie communale conduisant au lieu-dit La Martine.

Suite à la vente de la parcelle H 683, appartenant initialement à Mme DOUDAIN Chantal née FAUVET, il y a lieu de procéder à la modification de la délibération citée ci-dessus. La parcelle H 683 a été vendue à Mme Céline FAUVET demeurant 120 Chemin des Pinatelles à Montregard et se trouve fractionnée en 3 parcellaires :

Références parcelles	Surfaces parcelles Initiales	Nouveaux propriétaires	Nouveaux n° de parcelles	Surfaces parcelles
H 683	2 403 m2	Mme FAUVET Céline	H 1058	1 394 m2
		Mme FAUVET Céline	H 1059	934 m2
		Commune de Montregard	H 1057	75 m2

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

ACQUISITION DE TERRAIN BND – LES MAISONNETTES

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre d'une régularisation foncière au lieu-dit Les Maisonnettes, il a été procédé à un bornage et à une reconnaissance de limites par le Cabinet GEOLIS, en date des 20-12-2023 et 22-07-2024.

Cette régularisation permet de délimiter le chemin rural et la voirie communale suite à la réalisation de travaux d'adduction en eau potable desservant le lieu-dit Le Petit Basset.

Le BND (Bien Non Délimité) se décompose ainsi :

PARCELLE INITIALE	ANCIEN PROPRIETAIRE	NOUVEAUX PROPRIETAIRES	NOUVEAUX NUMEROS CADASTRAUX	NOUVELLES SURFACES
D 537 Surface : 2 080 m ²	Bien Non Délimité	Mr ROCHER Jacky	D 1168	821 m ²
			D 1169	42 m ²
		Mr et Mme PICHON Antoine	D 1170	697 m ²
			D 1171	100 m ²
		Commune de Montregard	D 1172	178 m ²
			D 1173	242 m ²

Mr ROCHER Jacky et Mr et Mme PICHON Antoine ont donné leur accord pour une cession à l'euro symbolique avec dispense de paiement à la commune des parcelles référencées D 1172 pour 178 m² et D 1173 pour 242 m² au titre de la régularisation foncière.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

CONVENTION DE PRESTATIONS AVEC UN AUTO-ENTREPRENEUR

Monsieur le Maire expose que suite aux aléas, absences et surcharge de travail des agents techniques, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour effectuer des travaux liés aux voiries et aux bâtiments communaux.

Pour régir ces missions, il propose au Conseil Municipal de signer une convention de prestations de services avec un auto-entrepreneur à compter du 1^{er} octobre 2025

Marc CROUZET demande comment les services techniques procéderont lorsque le 2^{ème} agent aura retrouvé son permis de conduire. Il est répondu qu'il a été fait le choix de garder les auto-entrepreneurs pour la période hivernale, afin de sécuriser le déneigement lors de fortes chutes de neige.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CEREMA – PONT DE MOUNET

Monsieur le Maire rappelle que suite aux crues du 17 octobre 2024, le pont de Mounet a été endommagé et doit faire l'objet de travaux de réfection.

Dans le cadre du dispositif Programme national Pont Travaux piloté par le CEREMA, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre des travaux de rénovation de ce pont.

Opération : Rénovation du Pont de Mounet

• Travaux et aléas (5 %)	=	54 726,00 €
• Mission de maîtrise d'œuvre et aléas	=	1 578,00 €
	=	56 304,00 €
	=	67 564,80 €
* Plan de financement :		
• Subvention CEREMA Programme PnP Travaux (60 %)	=	33 782,40 €
• Subvention d'Etat (DSEC) - 20 %	=	11 260,80 €
• Autofinancement de la Commune	=	11 260,80 €
TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT		56 304,00 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

VALIDATION DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur la Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de la Mairie et notamment du changement des menuiseries extérieures. Il a été procédé à la consultation de trois entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Après analyse des différentes propositions, il est proposé de retenir l'entreprise SARL BURLET domiciliée à St Priest en Jarez pour un montant de 57 193,24 € HT soit 68 631,89 € TTC.

Il est indiqué que la Commune va bénéficier d'une subvention de l'Union Européenne au titre du LEADER, ainsi que de HPV communauté au titre des fonds de concours pour financer ces travaux.

Marc CROUZET demande s'il s'agit d'une dépense complète des menuiseries. Il est précisé que c'est bien ce qui a été demandé aux entreprises ayant répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour 13

Abstention 1

DEMANDE DE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire présente les dépenses réalisées jusqu'au 22/09/2025 et propose de solliciter auprès d'Haut Pays du Velay communauté un fonds de concours total pour 70 775,34 €

OPERATIONS	TOTAL DEPENSES REALISEES HT	SUBVENTIONS PERCUES OU A PERCEVOIR	MONTANT RESTANT SOUMIS AU FONDS DE CONCOURS ou PLAFOND A NE PAS DEPASSER	FONDS DE CONCOURS PAYE	FONDS DE CONCOURS SOLICITE
PROGRAMME VOIRIES 2025	195 435,82	39 756,06	155 679,76	0,00	46 703,93
REQUALIFICATION CENTRE BOURG	755 295,12	541 057,13	214 237,99	41 211,26	21 931,41
MAISON TIERS-LEIU	4 280,00	0,00	4 280,00	0,00	2 140,00
TOTAUX	955 010,94	580 813,19	374 197,75	41 211,26	70 775,34

Marc CROUZET demande où en sont les travaux du centre bourg. Il est précisé qu'il reste aux entreprises la pose du nouveau garde-corps au monument aux morts ainsi que les plantations.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si les réparations de la première phase vont être reprises. Il est précisé que la réception complète du marché n'ayant pas encore eu lieu, il sera demandé aux entreprises concernées une intervention pour régler ces réparations.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des fêtes de fin d'année, la collectivité souhaite attribuer des chèques cadeaux aux agents de la collectivité.

Ces titres, du type Bimpli Cado, d'une valeur de 196 € bénéficieront aux agents faisant partie de l'effectif du personnel de la collectivité, soit 6 agents.

Marc CROUZET demande qui sont les six agents concernés. Il est énuméré la liste de 6 agents actuellement au tableau des effectifs de la collectivité.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour 13

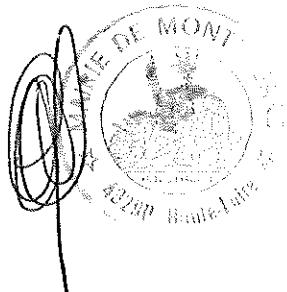
Abstention 1

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire fait un point sur le repas des ainés qui a eu lieu le mercredi 15 octobre et qui s'est très bien déroulé avec plus de convives que d'habitude. Il précise que la commande des colis de Noël aura lieu début de semaine prochaine pour une distribution avant les fêtes de fin d'année.
2. Un point est fait sur les interventions payées par la commune concernant les nids de frelons asiatiques et européens. A ce jour, 10 nids ont été détruits sur la commune.
3. Monsieur le Maire présente le projet synthétique d'aménagement d'un parking vélo sur la place de la Fontaine comprenant une borne de recharge pour vélos électriques et des modules simples pour attacher les vélos. Une borne pour déjections canines sera également installée.
4. Il est confirmé au Conseil Municipal l'achat d'une balayeuse de rue en commun avec la commune de Raucoles. L'investissement est porté par la commune de Raucoles et il sera donc nécessaire de signer une convention entre les 2 communes pour gérer l'utilisation, l'entretien et les

- réparations de cet équipement. La commune de Montregard participera à 50 % du coût total d'acquisition.
5. Un point est fait sur le devenir de la Petite Auberge qui doit officiellement fermer au 31/12/2025. Un appel à candidature de gestion de l'auberge est en cours de rédaction et sera lancé au plus vite. Des travaux d'entretien, de réparation et de mises aux normes seront effectués durant la période de fermeture cet hiver.
 6. Monsieur le Maire fait part de plusieurs contacts pris par des sociétés installant des panneaux photovoltaïques au sol ou d'agrivoltaïque sur la commune de Montregard.
 7. Un point est fait sur les divers travaux en cours : centre bourg, bachat et lavois de Fours, bachat du Château et statue St Régis.
 8. Un point est fait également sur les projets de tiers-lieux, du garage communal qui fera l'objet du prochain dossier de demande de subvention au titre de la DETR et du lotissement des Hauts de Birol.
 9. Monsieur le Maire rappelle l'aide de l'ANCT pour un accompagnement numérique. Cette aide consiste à trouver des solutions numériques pour améliorer la communication et le fonctionnement des services et les échanges avec les administrés. Un retour a été réalisé le 23/10/2025 et une réunion finale programmée le 13 Novembre 2025.

Le Maire,
Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuel MOULIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Emmanuel MOULIN".